



coFondateur de la PLUS

COALITION DES ORGANISMES
COMMUNAUTAIRES QUÉBÉCOIS
DE LUTTE CONTRE LE SIDA

Vers un accès aux soins dentaires sans discrimination pour les personnes vivant avec le VIH

Rapport d'enquête

Date de réalisation de l'enquête

2010 – 2011

Date de publication

Mai 2012

Coordination

Stéphanie Claivaz-Loranger

Coordonnatrice du programme Droits de la personne et VIH

Remerciement

La COCQ-SIDA remercie les membres du Comité Droits et VIH pour leur précieuse collaboration dans ce projet: A.C.C.M., B.L.I.T.S., BRAS – Outaouais, Centre d'Action Sida Montréal, Centre Sida Amitié, G.A.P.-V.I.E.S., I.R.I.S. – ESTRIE, Maison Sainte-Famille, Sidaction Mauricie, Sida-Vie Laval.

Elle tient également à remercier pour leur participation les organismes suivants : Action Sida Côte-Nord, Centre des R.O.S.É.S (Abitibi-Témiscamingue), GEIPSI (Montréal), L'ARCHE de l'Estrie, M.A.I.N.S.-Bas-Saint-Laurent, M.I.E.L.S.-Québec.

Les connaissances et le support de Riyas Fadel et Mélina Bernier ont également été nécessaires à la réalisation de ce rapport.

Le masculin générique est employé dans ce document afin d'en faciliter la lecture et la compréhension.

Table des matières

Faits saillants.....	4
1. Introduction et objectif de l'enquête	5
2. La discrimination dans l'accès aux soins dentaires pour les PVVIH.....	5
3. Méthodologie de l'enquête.....	6
3.1 Sondage auprès des PVVIH.....	6
3.2 Enquête téléphonique auprès des cliniques dentaires.....	6
4. Résultats du sondage auprès des PVVIH.....	7
4.1 Les répondants	7
4.2 Fréquence de visites chez les dentistes	7
4.3 Inconfort lié au statut sérologique	7
4.4 Refus de soins	8
4.5 Expérience du dévoilement chez le dentiste.....	8
4.6 Rendez-vous en fin de journée et frais supplémentaires	9
5. Résultats de l'enquête téléphonique auprès des cliniques dentaires	10
5.1 Offre d'un rendez-vous uniquement en fin de journée	10
5.2 Refus de traitement	11
5.3 Nécessité d'un rendez-vous plus long	12
6. Limites de l'enquête.....	12
7. Discussion	12
7.1 Refus de traitement	12
7.2 Mesures de précautions universelles.....	13
7.3 Dévoilement et confidentialité	14
7.4 Assurances et assistance sociale	14
8. Conclusion et recommandations	15
Références	16
Annexes.....	17
1. Organismes collaborateurs	17
2. Sondage sur l'accès aux soins dentaires pour les PVVIH	18
3. Grille de collecte de données pour les appels auprès des cliniques dentaires	25

Faits saillants

La présente enquête a été menée par un comité constitué de onze organismes communautaires québécois de lutte contre le VIH/sida. La collecte des données a eu lieu en 2010-2011. Au total, 189 personnes vivant avec le VIH (PVVIH) ont rempli un questionnaire à propos de leur expérience chez le dentiste. De plus, 769 cliniques dentaires ont été contactées par téléphone pour évaluer si elles acceptaient de donner un rendez-vous à un nouveau patient se présentant comme étant séropositif au VIH.

Les résultats témoignent de l'existence de cas de discrimination dans l'accès aux soins dentaires, d'une méconnaissance de la maladie, ainsi que d'attitudes négatives vis-à-vis des PVVIH au sein de certaines cliniques dentaires. Les résultats ont aussi mis de l'avant, chez une proportion significative de PVVIH, une crainte d'être discriminés dans l'accès aux soins dentaires, ainsi qu'un inconfort face à la problématique du dévoilement du statut sérologique aux professionnels de la santé dentaire. Le rapport émet des recommandations afin d'améliorer la situation et de faire du Québec un exemple dans l'accès aux soins dentaires pour les PVVIH.

Faits saillants

Dans la majorité des cas, il a été possible d'obtenir un rendez-vous de la même façon que si la personne était séronégative. Cependant, dans 14% des cas, la réponse donnée suggérait que la personne serait traitée différemment en raison de son statut sérologique, le plus souvent par l'offre d'un rendez-vous en fin de journée ou carrément par un refus de traitement.

4,3% des cliniques dentaires contactées ont refusé de donner un rendez-vous à une personne séropositive. Les principales raisons évoquées étaient que le dentiste préférerait référer à un autre dentiste plus habitué (45.5%), que le dentiste n'avait pas l'équipement approprié (33.2%) ou qu'il n'avait pas les connaissances requises (12.1%).

Près de 20% des PVVIH ayant rempli le questionnaire ont indiqué avoir déjà eu de la difficulté à trouver un dentiste. La principale raison donnée était que le dentiste avait refusé de les traiter en raison de leur statut sérologique.

13% des PVVIH ayant rempli le questionnaire ont indiqué qu'on avait déjà exigé d'elles qu'elles prennent leur rendez-vous en fin de journée.

Près de 60% des cliniques dentaires ayant exigé que le rendez-vous soit pris en fin de journée, lors du sondage téléphonique, ont indiqué qu'il devait en être ainsi pour des motifs de stérilisation accrue et de précautions additionnelles.

71% des PVVIH ayant rempli le sondage ont indiqué que leurs visites chez le dentiste se déroulent généralement bien. Malgré ceci, un nombre significatif d'entre elles a indiqué craindre d'être traitées différemment par le dentiste (21%), être mal à l'aise de remplir un formulaire demandant de préciser leur statut sérologique (21%) et être mal à l'aise du fait que celui-ci soit consigné au dossier (19%).

Plus de la moitié des répondants (61%) ont indiqué dévoiler leur statut sérologique au dentiste. Cependant, 19% ont indiqué ne pas le dévoiler et 20% que cela dépendait. Les résultats suggèrent que c'est par crainte de faire face à un bris de confidentialité, d'être jugées ou encore discriminées que certaines PVVIH décident de ne pas dévoiler leur statut sérologique.

1. Introduction et objectifs de l'enquête

L'accès aux soins dentaires est très important pour les personnes vivant avec le VIH (PVVIH). Les soins de santé dentaire de routine permettent la détection de conditions inflammatoires et d'infections qui, non traitées, peuvent avoir un impact significatif sur la santé buccale ainsi que sur la qualité de vie (Sears et coll., 2011). Ceci est d'autant plus important pour les PVVIH que le VIH peut être la cause de différentes pathologies buccodentaires, dont certaines peuvent entraîner des problèmes majeurs pour les personnes affectées. Les dentistes étant les seuls professionnels de la santé formés pour à la fois prévenir, dépister et traiter ces pathologies, il est primordial que les PVVIH aient accès à leurs services (Charbonneau et coll., 1999).

Or, au cours des dernières années, des cas anecdotiques de refus de traitement, de discrimination et de mauvais accueil de PVVIH au sein de cliniques dentaires ont été portés à l'attention des membres du comité Droits & VIH de la COCQ-SIDA. La récurrence des cas et la diversité des sources ont motivé les membres du comité à se saisir de la question. En 2010, le comité a donc décidé de mener une enquête exploratoire afin d'établir un portrait de situation quant à l'existence de pratiques discriminatoires et d'attitudes négatives dans l'accès aux soins dentaires pour les PVVIH au Québec.

2. La discrimination dans l'accès aux soins dentaires pour les PVVIH

Les PVVIH sont encore de nos jours régulièrement exposées à la stigmatisation et la discrimination dans les différentes sphères de leur vie. En matière de soins de santé, la discrimination peut se manifester de différentes façons; elle se situe sur un continuum entre le refus de soins, le traitement différentiel non fondé ou un simple manque de savoir-faire de la part du professionnel de la santé.

Différentes études canadiennes et américaines se sont spécifiquement penchées sur l'accès aux soins dentaires pour les PVVIH depuis le début de l'épidémie. Ces études ont rapporté des cas de discrimination et ont cherché à en expliquer les raisons.

Dans une étude effectuée aux États-Unis en 1996 auprès de 2466 PVVIH, 26% des répondants ont rapporté avoir perçu une forme de discrimination de la part de leur professionnel de la santé (inconfort, traité comme inférieur, évitement ou refus de soins). Parmi ces répondants, 32% ont indiqué avoir perçu cette discrimination de la part de leur dentiste (Schuster et coll., 2005).

Au Canada, dans une enquête menée auprès de 4107 dentistes en 1995, 15.7% ont indiqué qu'ils refuseraient de traiter des PVVIH. Selon l'étude, les raisons suivantes permettaient de prédire un refus de traitement : ne pas se considérer éthiquement tenu de traiter les PVVIH, croire qu'il est difficile de gérer la peur des employés face au VIH, que les PVVIH ne peuvent pas être traitées de manière sécuritaire dans la clinique, que les coûts de stérilisation vont augmenter, que traiter une PVVIH met le dentiste à risque d'infection et craindre que d'autres patients arrêtent de fréquenter la clinique (McCarthy et coll., 1999). Dans une enquête menée plus récemment en Californie auprès de 612 cliniques dentaires, 5% de celles-ci ont indiqué avoir une politique de refus de services aux PVVIH (Sears et coll., 2011).

Une étude auprès de 118 étudiants en médecine dentaire aux États-Unis a révélé des corrélations entre les attitudes des étudiants face aux PVVIH, les connaissances des étudiants sur le VIH et la volonté des étudiants de traiter des PVVIH. Plus les étudiants avaient des attitudes négatives envers le patient séropositif (ex. attribuer à la personne la responsabilité de son infection / croire que la personne aurait pu

éviter d'être infectée), plus ils étaient susceptibles d'être réticents à traiter ce patient. Parallèlement, plus les étudiants avaient de bonnes connaissances sur le VIH, moins ils étaient susceptibles d'être réticents à traiter des PVVIH. Cependant, lorsque les deux facteurs furent considérés ensemble (attitudes et connaissances), les auteurs conclurent que les attitudes envers les PVVIH prévalaient sur le niveau de connaissances. En d'autres mots, il faut non seulement augmenter les connaissances des étudiants sur le VIH, mais aussi les sensibiliser quant au vécu des PVVIH afin d'améliorer leurs attitudes envers celles-ci (Seacat et coll., 2009).

Dans une étude auprès de 463 PVVIH au Québec, entre 1993 et 1995, 80% des répondants ont indiqué avoir déjà eu recours aux services d'un dentiste. Parmi ceux-ci, 54% ont rapporté toujours dévoiler leur statut sérologique à leur dentiste et 25% ont indiqué ne jamais le leur dévoiler. Parmi ces derniers, 49% n'ont pas dévoilé leur statut par peur de refus de traitement, 36% par peur d'être jugés et 32% par peur de bris de confidentialité (Charbonneau et coll., 1999).

3. Méthodologie de l'enquête

L'enquête a été menée par le comité Droits & VIH de la COCQ-SIDA, dont la liste des organismes participants se retrouve à l'annexe A. Avec le support de collaborateurs clés, le comité a développé le protocole de l'enquête, ainsi que les outils de collecte des données.

La collecte des données s'est déclinée en deux volets :

3.1 Sondage auprès des PVVIH

Ce volet, pour lequel la collecte de données a eu lieu de juin 2010 à février 2011, consistait à sonder des PVVIH quant à leurs expériences chez le dentiste. Un sondage anonyme en version papier a été diffusé auprès des usagers des organismes-membres de la COCQ-SIDA. Une version électronique a également été mise en ligne sur le site de la COCQ-SIDA. Les critères d'inclusion étaient : être séropositif au VIH, habiter au Québec et répondre au questionnaire en français ou en anglais. Le questionnaire, reproduit à l'annexe B, était disponible en français et en anglais et comprenait des questions sociodémographiques, ainsi que des questions ouvertes et à choix multiple sur l'expérience lors des visites chez le dentiste.

3.2 Enquête téléphonique auprès des cliniques dentaires

Ce volet consistait à évaluer l'accueil qu'offre une clinique dentaire à une PVVIH au premier point de contact. Des appels ont été effectués auprès de cliniques dentaires afin de prendre un rendez-vous pour un examen et nettoyage, en tant que nouveau patient, séropositif au VIH¹.

Les appels ont été effectués par des employés et bénévoles des organismes participants au comité Droits & VIH, ainsi que par les autres organismes-membres de la COCQ-SIDA listés à l'annexe A. Chaque organisme a mené les appels dans la région administrative qu'il dessert². Une grille de collecte de données, reproduite à l'annexe C, a été remplie lors de chaque appel.

¹ Aucun rendez-vous n'a réellement été pris. Lorsqu'une date était offerte par la réceptionniste, l'enquêteur indiquait qu'il allait rappeler après consultation de son agenda.

² Pour la région de Montréal, desservie par plusieurs organismes impliqués dans la tenue de l'enquête, une liste d'appel a été constituée à partir du site web Canada 411 afin d'éviter tout dédoublement.

4. Résultats du sondage auprès des PVVIH

4.1 Les répondants

Au total, 189 PVVIH ont répondu au sondage. Il s'agissait de 71% d'hommes, 27% de femmes et 2% de personnes transsexuelles ou *queer*.³ La moyenne d'âge était de 48 ans.

Les répondants venaient des différentes régions du Québec, tel que l'illustre le tableau 1.

Tableau 1 – Répartition géographique des répondants

Région	n=189	%
Montréal/Laval	75	40%
Québec	25	13%
Estrie	23	12%
Outaouais (Gatineau)	17	9%
Centre du Québec	13	7%
Laurentides	13	7%
Abitibi-Témiscamingue	9	5%
Bas St-Laurent	5	3%
Montérégie	4	2%
Autres (Côte-Nord, Gaspésie, Lanaudière)	5	3%

4.2 Fréquence des visites chez le dentiste

Presque la moitié (45%) des répondants ont indiqué ne pas aller régulièrement chez le dentiste. Parmi ceux-ci, 12% ont indiqué que c'était par crainte d'être mal reçus ou traités différemment parce qu'ils vivent avec le VIH et 18% parce qu'ils avaient déjà été mal reçus ou traités différemment pour cette même raison. Voici deux exemples de réponses :

*« Actuellement, je n'ose pas aller chez le dentiste depuis que je connais mon statut sérologique »
(Homme, 44 ans, Laurentides)*

*« Je n'irai pas parce que quand le dentiste découvre que tu as le VIH/sida, il refuse de te soigner »
(Femme, 46 ans, Montréal)*

Les principales raisons données étaient cependant d'ordre financier, dont le fait de ne pas avoir d'assurances (42% des répondants n'allant pas régulièrement chez le dentiste).

4.3 Inconfort lié au statut sérologique

Lorsqu'on leur a demandé de choisir l'énoncé qui décrivait le mieux leurs visites chez le dentiste, 71% des répondants ont indiqué que celles-ci se déroulaient généralement bien. Cependant, un nombre significatif de répondants a aussi exprimé diverses craintes et de l'inconfort quant au dévoilement du statut sérologique, au respect de la confidentialité et aux réactions du personnel dentaire, tel que plus spécifiquement illustré dans le tableau 2.

³ Le terme « queer » est un terme parapluie pour parler de la diversité sexuelle et des nombreuses identités gais, lesbiennes, bisexuelles, trans, etc. Il est utilisé par celles et ceux ne désirant pas s'identifier sous une étiquette ou ne se retrouvant pas dans les normes hétérosexuelles.

Parmi les réponses les plus communes, les répondants ont indiqué être mal à l'aise de remplir un formulaire demandant s'ils vivent avec le VIH/sida (21%) et du fait que leur statut sérologique soit noté au dossier (19%). Deux répondants expliquent :

« En général, je n'aime pas aller chez le dentiste parce que je dois déclarer que je suis séropositif. Ça me rend inconfortable vu tout le personnel de la clinique » [traduction libre de l'anglais] (Montréal, 43 ans)

« Je suis bien reçu. Je ne ressens aucune différence due à mon statut sérologique donc je suis à l'aise. Je suis par contre craintif à la confidentialité en dehors [du milieu] de travail, car je demeure dans un petit secteur » (Homme, 42 ans, Gatineau)

Outre cet inconfort quant à la consignation du statut sérologique au dossier, la principale crainte est d'être traité différemment parce que vivant avec le VIH/sida. En effet, cette réponse a été sélectionnée par 21% des répondants. Spécifiquement, 15% des répondants ont indiqué avoir peur d'essuyer un refus de traitement.

Tableau 2 – Perception des répondants des visites chez le dentiste

Choisissez tous les énoncés qui décrivent le mieux vos visites chez le dentiste	n=181	%
Mes visites chez le dentiste se déroulent généralement bien.	128	71%
Je n'aime pas aller chez le dentiste parce que je dois dire que j'ai le VIH/sida.	24	13%
Je suis mal à l'aise de remplir un formulaire qui demande si j'ai le VIH/sida.	39	21%
Je crains que le dentiste refuse de me traiter parce que j'ai le VIH/sida.	28	15%
Je crains d'être traité différemment parce que j'ai le VIH/sida.	39	21%
Je crains que les employés du dentiste sachent que j'ai le VIH/sida.	28	15%
Je crains que des personnes à l'extérieur du cabinet de dentistes apprennent que j'ai le VIH/sida.	28	15%
Je suis mal à l'aise qu'il soit écrit à mon dossier que j'ai le VIH/sida.	35	19%
Autres	20	11%

Les répondants pouvaient choisir plusieurs énoncés. Huit répondants n'ont pas sélectionné de réponses.

4.4 Refus de soins

Presque un répondant sur cinq (19%) a indiqué avoir déjà eu de la difficulté à trouver un dentiste. La principale raison donnée par ceux-ci était que les dentistes refusaient de traiter les PVVIH (50%), suivi par le fait de ne pas avoir d'assurances dentaires (36%) ou d'être prestataire de l'aide sociale (31%)⁴.

4.5 Expérience du dévoilement chez le dentiste

Plus de la moitié des répondants (61%) ont indiqué dévoiler leur statut sérologique au dentiste. Pour la majorité de ceux-ci (70%), la visite s'est déroulée normalement suite au dévoilement. L'un des répondants témoigne ainsi:

« Je suis traité avec respect et beaucoup de professionnalisme. [...] Je suis tombé sur un bureau de dentiste qui traite les VIH+ comme tous les autres patients, dans mon quartier » (Homme, 38 ans, Montréal)

D'autres, moins nombreux, ont indiqué avoir vécu une expérience négative : le dentiste était mal à l'aise (4%), l'hygiéniste était mal à l'aise (8%), l'attitude du dentiste est devenue négative (7%) ou encore l'attitude

⁴ Les répondants pouvaient cocher plus d'une réponse.

de l'hygiéniste est devenue négative (3%). Enfin, certains ont carrément indiqué avoir subi un refus de traitement (4%)⁵.

Ce ne sont cependant pas tous les répondants qui ont indiqué dévoiler leur statut sérologique au dentiste. En effet, 19% ont indiqué ne pas le dévoiler et 20% que cela dépendait. Voici quelques citations expliquant ces choix :

« J'ai vraiment peur de le dire, alors je m'abstiens. Peur des conséquences, discrimination et refus de soins, complications. » (Homme, 31 ans, Montréal)

« Je suis allé chez le dentiste dernièrement, et j'ai eu le service que je n'ai jamais eu dans le passé, car je n'ai pas mentionné mon état de santé ». (Homme, 43 ans, Québec)

« Pour la première fois, j'ai divulgué mon statut sérologique...l'horreur, même avec des gants, des lunettes, la peur du sang qui gicle est très présente. [...] Je ne suis pas retourné depuis et pourtant j'ai grandement besoin de soins. Je pense changer de place et ne pas divulguer cette fois-ci comme depuis 20 ans que je le fais. Trop émotionnel pour moi la divulgation ». (Femme, 51 ans, Montréal)

« Tu ne le dis pas (jamais). [...] La ville est trop petite. » (Homme, 48 ans, Abitibi-Témiscamingue)

« Je serais très mal à l'aise si je lui disais, car il y a beaucoup de préjugés envers les personnes vivant avec le VIH mêmes [auprès des] médecins. » (Femme, 52 ans, Centre-du-Québec)

Parmi les répondants qui ne divulguent pas leur statut, certains ont partagé l'inconfort que leur crée cette décision :

« Moralement, cela me perturbe de ne pas dire la vérité, mais je crois que dans une petite région comme ici, il y aurait de la discrimination à mon égard. » (Trans/queer, 44 ans, Québec)

« Je suis mal à l'aise de mentir en ne déclarant pas mon statut VIH/sida. » (Homme, 31 ans, Montréal)

« Je n'ai pas dévoilé mon statut séropositif chez le dentiste. Je vis dans une petite ville et tout le monde connaît tout le monde. Je ressens par contre un malaise de cacher cette information, [...] je sais que si l'hygiéniste et le dentiste respectent les précautions de base, il n'y a aucune chance de contamination. » (Femme, 40 ans, Abitibi-Témiscamingue)

4.6 Rendez-vous en fin de journée et frais supplémentaires

Lorsqu'on a demandé aux répondants si on avait déjà exigé qu'ils prennent un rendez-vous en fin de journée parce que vivant avec le VIH, 13% ont répondu par l'affirmative et 87% par la négative.

Lorsqu'on leur a demandé s'ils avaient déjà dû payer des frais supplémentaires, ils ont presque tous répondu par la négative. Mais 2% ont répondu que oui, pour la stérilisation de l'équipement.

⁵ Ibid.

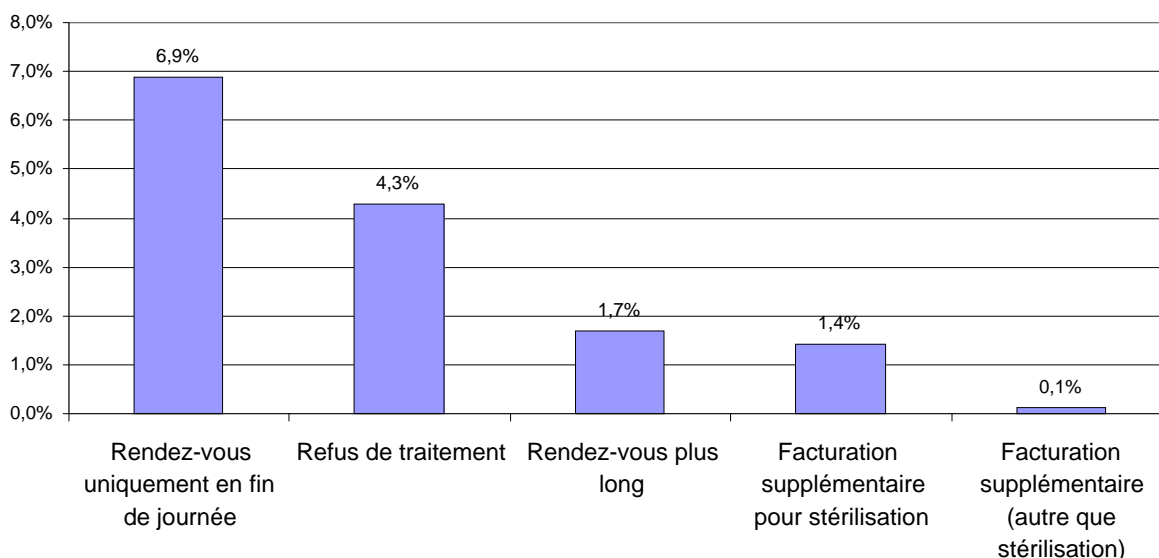
5. Résultats de l'enquête téléphonique auprès des cliniques dentaires

Au total, 769 appels ont été menés à travers les différentes régions administratives du Québec, à l'exception du Saguenay, de l'Abitibi-Témiscamingue et du Nord-du-Québec. La collecte de données a eu lieu de juillet à novembre 2010.

Dans la majorité des cliniques dentaires consultées, il a été possible d'obtenir un rendez-vous sans que le répondant (la réceptionniste) traite différemment la personne ayant divulgué un statut séropositif au VIH. En effet, dans 86% (658 sur 769) des appels effectués, le répondant a offert un rendez-vous à la personne séropositive comme à toute autre personne.

Cependant, dans 14% (111 sur 769) des cas, le répondant a fourni une réponse selon laquelle la PVVIH était traitée différemment en raison de son statut sérologique. Ces différences de traitement se sont exprimées de différentes façons, les plus fréquentes étant l'offre d'un rendez-vous uniquement en fin de journée ou encore un refus pur et simple de traitement.

Figure 1 – Différences de traitement envers les PVVIH



5.1 Offre d'un rendez-vous uniquement en fin de journée

L'offre d'un rendez-vous en fin de journée, comme dernier client, se classe au premier rang des cas où la PVVIH est traitée différemment d'un autre client (48%, 53/111).

Bien qu'aucune question n'ait été posée à cet effet, la majorité (58.5%) des répondants ayant mentionné cette condition ont précisé qu'il en était ainsi pour des motifs de stérilisation accrue et de précautions additionnelles.

Quelques-uns des commentaires quant à la stérilisation accrue ou prise de précautions additionnelles :

« 48 heures pour la stérilisation de la salle »

« protocole sévère de stérilisation »

« désinfection de la salle après (siège inclus). Cela demande plus de temps ».

« plus minutieux quant à la stérilisation des outils et de la salle après »

« en passant la personne vivant avec le VIH en dernier, ils peuvent désinfecter mieux et davantage à la fin de la journée. De plus, lorsque la clinique ferme, le soir, le reste des microbes meurent à l'air »

« ils doivent utiliser un nettoyant différent que pour une personne séronégative »

« les professionnels portent mieux leurs gants, stérilisent mieux leurs outils après l'examen et s'assurent d'être plus prudents et plus attentionnés en regard aux soins demandés »

« cela prend plus de temps pour faire une double stérilisation avant et après »

« double précaution et meilleure stérilisation »

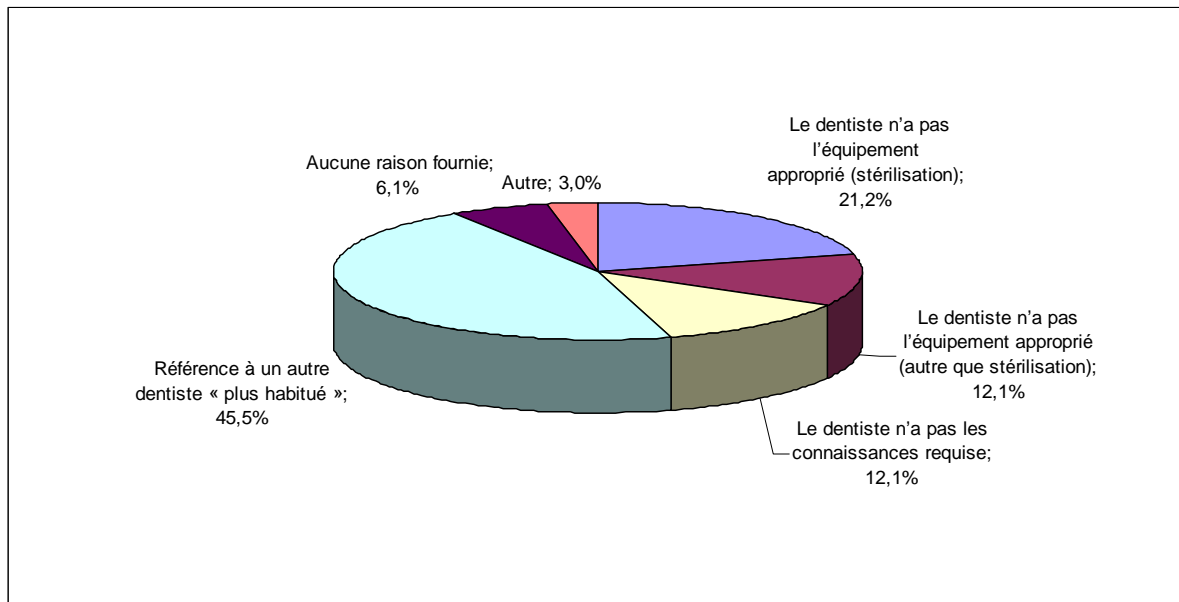
« stérilise le matériel 3, 4 fois »

5.2 Refus de traitement

Les refus de traitement se classent au deuxième rang (30%) des situations où le répondant a traité la personne séropositive différemment d'un autre client.

Au total, 4,3% des cliniques dentaires contactées ont refusé de traiter une personne en raison de son statut sérologique positif au VIH. Diverses raisons ont été données pour justifier le refus de traitement, tel qu'illustré par la figure 2.

Figure 2 – Raisons données pour justifier un refus de traitement



Le taux de refus pour les régions métropolitaines de Montréal et Québec (3,5%) était légèrement moins élevé que dans les autres régions du Québec (4,8%).

5.3 Nécessité d'un rendez-vous plus long

La mention que le rendez-vous serait plus long se classe au troisième rang (48%) des cas où le répondant a traité la personne séropositive différemment d'un autre client.

Bien qu'aucune question n'ait été posée quant au motif, la majorité (61%) des répondants ayant indiqué que le rendez-vous serait plus long ont d'eux-mêmes précisé que c'était pour des raisons de stérilisation accrue et précautions additionnelles.

6. Limites de l'enquête

L'enquête auprès des PVVIH a été faite auprès d'un échantillon de convenance non aléatoire. Les répondants ont été recrutés à travers les organismes communautaires membres de la COCQ-SIDA et ne représentent pas l'ensemble des PVVIH du Québec. Comme dans toute enquête de ce genre, les résultats ne peuvent donc pas être généralisés à l'ensemble de cette population. Cependant, la distribution selon l'âge, le genre et les régions administratives est similaire au portrait statistique des PVVIH au Québec.

Les réponses aux sondages représentent la perception des répondants et ne peuvent pas être vérifiées. Quand un répondant indique qu'il a perçu un malaise de la part du dentiste ou du personnel de la clinique dentaire, il s'agit d'une appréciation subjective de la situation. Le personnel des cliniques dentaires n'a pas été interrogé à cet effet. Cela dit, la perception de malaise et l'anticipation d'une situation de discrimination ou de non-respect de la confidentialité constituent des facteurs qui limitent l'accès aux soins pour les PVVIH et devraient être pris en considération.

Le sondage auprès des dentistes comporte les mêmes limites d'échantillonnage. Comme dans d'autres enquêtes de ce genre, les résultats du sondage ne peuvent pas être généralisés à l'ensemble des dentistes au Québec. Par contre, le nombre important de cliniques appelées et la distribution géographique des cliniques permettent de dresser un portrait de la situation.

7. Discussion

L'objectif de cette enquête exploratoire était d'établir un portrait de situation quant à l'existence de pratiques discriminatoires et d'attitudes négatives dans l'accès aux soins dentaires pour les PVVIH du Québec. Les résultats s'orientent principalement autour de trois axes : (1) les refus de traitement, (2) la prise de précautions additionnelles avec les patients séropositifs, et (3) l'inconfort des PVVIH quant au dévoilement et au respect de la confidentialité du statut sérologique.

7.1 Refus de traitement

La Charte des droits et libertés de la personne interdit la discrimination basée sur le handicap, notion qui, au sens de la loi, inclut le statut sérologique au VIH d'une personne. Au Québec, il est donc illégal de traiter différemment une personne et d'ainsi compromettre son droit à l'égalité en raison de son statut sérologique.

Il est par exemple interdit d'empêcher une personne d'obtenir un service offert au public, tel que les soins dentaires, en raison de son statut sérologique. De plus, le Code de déontologie des dentistes indique spécifiquement qu'un dentiste ne peut refuser de fournir des services professionnels à un patient pour des raisons reliées à la nature de sa maladie⁶.

Lors de l'enquête canadienne menée en 1995, 15.7% des dentistes avaient indiqué qu'ils refuseraient de traiter des PVVIH (McCarthy et coll., 1999). À travers le sondage s'adressant aux PVVIH, la présente enquête relève en effet que des personnes séropositives ont déjà essuyé des refus de traitement au Québec en raison de leur statut sérologique (voir les points 4.2, 4.3 et 4.5). Le sondage a toutefois comme limite de ne pas fournir d'information quant à l'époque où ces refus de traitement ont eu lieu. Cependant, l'existence de refus de traitement à l'heure actuelle est confirmée par l'enquête téléphonique. En effet, 4,3% des cliniques dentaires contactées ont refusé de traiter une personne en raison de sa séropositivité. Ce résultat s'apparente à celui obtenu par l'enquête californienne de 2011 où 5% des cliniques dentaires avaient indiqué avoir une politique de refus de services aux PVVIH (Sears et coll., 2011).

Tel qu'indiqué à la figure 2, les principales raisons données pour les refus de traitement étaient que le dentiste préférerait référer à un autre dentiste plus habitué (45.5% des refus), le dentiste n'avait pas l'équipement approprié (33.2% des refus) et le dentiste n'avait pas les connaissances requises (12.1% des refus). Bien que formulées d'une façon sensiblement différente, ces raisons se rapprochent aussi de celles qui avaient été données par les répondants à l'enquête californienne de 2011, soit que la clinique n'avait pas l'équipement approprié (38%), que des mesures additionnelles de précautions seraient requises (7%) et que la clinique n'avait jamais auparavant traité de PVVIH (7%). Dans cette dernière enquête, plus de la moitié des dentistes qui avaient refusé le patient vivant avec le VIH lui avait indiqué de chercher à obtenir les services d'une autre clinique ou d'un hôpital (Sears et coll., 2011).

Les refus de traitement sont illégaux et ne devraient pas avoir lieu, quelle que soit leur fréquence. Ils sont d'autant plus inacceptables de nos jours vu l'existence des mesures de précautions universelles et l'état des connaissances scientifiques sur le VIH et ses modes de transmission. À ce sujet, précisons que l'enquête californienne souligne, en se basant sur plusieurs études, que la formation spécifique sur le VIH/sida peut avoir un impact considérable sur les attitudes des professionnels de la santé envers les PVVIH et leur disposition à les traiter (Sears et coll., 2011).

7.2 Mesures de précautions universelles

La prise de précautions additionnelles est un thème récurrent de l'enquête téléphonique. En effet, la majorité des répondants ayant indiqué que le rendez-vous aurait lieu en fin de journée ou serait plus long qu'à l'habitude ont précisé qu'il en était ainsi pour des motifs de stérilisation accrue et de précautions additionnelles, tel que rapporté aux points 5.1 et 5.3.⁷ L'absence d'équipement de stérilisation approprié a aussi été rapportée comme motif de refus de traitement. Enfin, dans le sondage auprès des PVVIH, un petit nombre d'entre elles ont indiqué s'être déjà fait demander de payer un supplément pour la stérilisation.

Ces constatations soulèvent de sérieuses préoccupations. Les principes de base de prévention et de contrôle des infections dans les cliniques dentaires, connus sous le nom de « précautions universelles », sont conçus pour prévenir le risque de transmission du patient au personnel dentaire, du personnel dentaire au patient et d'un patient à l'autre. Ceci est d'autant plus important que plus du quart des PVVIH ne savent pas qu'elles sont atteintes du VIH.⁸ Lorsqu'elles sont utilisées conformément aux normes, ces mesures sont efficaces pour prévenir, non seulement la transmission du VIH, mais aussi la transmission des autres maladies transmissibles par le sang. Or, comme l'historique médical et les symptômes ne permettent pas

⁶ L.R.Q., c. C-26, a. 87, art. 2.05.

⁷ Les chiffres présentés aux points 5.1 et 5.3 risquent d'ailleurs de sous-estimer la réalité. En effet, on ne demandait pas aux répondants les raisons pour lesquels ils offraient un rendez-vous en fin de journée ou un rendez-vous plus long. Ce n'est que lorsque le répondant a de lui-même offert une explication que celle-ci a été consignée.

⁸ Agence de la santé publique du Canada, Sommaire – Estimations de la prévalence et de l'incidence du VIH au Canada, 2008 à la p. 2. Les estimations sont celles de la fin de l'année 2008.

toujours de déceler la présence d'une infection, les mesures de précautions universelles doivent être utilisées avec chaque patient et ce, peu importe l'état de santé réel ou présumé de celui-ci⁹.

Il est inquiétant que des cliniques dentaires indiquent actuellement devoir utiliser des précautions accrues avec un patient séropositif. L'enquête menée ne permet cependant pas de conclure s'il existe des failles dans l'application des mesures de protection universelles dans certaines cliniques dentaires, s'il s'agit plutôt d'un manque de connaissance de la part des répondants quant à l'efficacité de celles-ci, ou encore d'une projection des craintes et de la méconnaissance du répondant quant au VIH, ou bien d'une combinaison de ces raisons. Cette situation doit cependant être corrigée, peu importe sa cause.

À titre d'exemple, des formations sur le VIH/sida et autres infections transmissibles par le sang pourraient être particulièrement utiles. En effet, différentes études ont démontré que la formation sur le VIH/sida joue un rôle significatif dans l'amélioration des connaissances des professionnels de la santé dentaire sur la maladie et ses manifestations buccales, ainsi qu'au niveau de leurs pratiques de prévention des différentes infections (Sears et coll., 2011).

7.3 Dévoilement et confidentialité

Le dévoilement et le respect de la confidentialité du statut sérologique sont des thèmes récurrents dans l'enquête. De façon générale, la question du dévoilement teinte l'expérience d'une PVVIH chez le dentiste, mais chacune d'elles gère ses préoccupations et inquiétudes à sa façon. Alors que 61% des répondants au sondage pour les PVVIH ont indiqué dévoiler leur statut sérologique au dentiste, 19% ont indiqué ne pas le dévoiler et 20% que cela dépendait. Ces résultats sont similaires à ceux obtenus dans l'étude de 1999 décrite au point 2 ci-dessus (Charbonneau et coll., 1999).

En 1999, les raisons données pour expliquer le non-dévoilement étaient la peur de se voir refuser un traitement, la peur du jugement et la peur d'un bris de confidentialité (Charbonneau et coll., 1999). Le sondage auprès des PVVIH révèle que ces préoccupations sont toujours présentes aujourd'hui et que ce sont encore celles-ci qui poussent une personne séropositive à ne pas dévoiler son statut. Elles proviennent notamment d'expériences négatives vécues dans le passé.

C'est donc par crainte de faire face à un bris de confidentialité, d'être jugées ou encore discriminées que certaines PVVIH décident de ne pas dévoiler. Ceci ne signifie cependant pas qu'elles sont à l'aise avec leur choix. Au contraire, les données suggèrent plutôt que cette décision ne vient pas sans un certain inconfort.

Enfin, les données démontrent que la peur et l'anticipation de discrimination ou d'un bris de confidentialité peuvent en elles-mêmes avoir un impact sur l'accès aux soins dentaires pour une personne séropositive. Elles peuvent la décourager d'aller chez le dentiste ou, dans le cas où elles freinent le dévoilement, l'empêcher d'avoir accès à des soins de santé adaptés à son état de santé. En effet, 12% des répondants n'allant pas chez le dentiste ont indiqué que c'était par crainte d'être mal reçus ou traités différemment et 18% parce qu'ils l'avaient déjà été.

7.4 Assurances et assistance sociale

Le sondage auprès des PVVIH révèle que l'absence d'assurance et le fait d'être prestataire de l'assistance sociale sont aussi des obstacles importants à l'accès aux soins dentaires pour les personnes séropositives. Ces points n'étaient pas spécifiquement à l'étude en l'espèce et mériteraient d'être approfondis.

⁹ Alberta Dental & Association College, Braking Barriers: HIV/AIDS and the dental patient, 2007, p.23.

8. Conclusion et recommandations

Bien que la science entourant le VIH ait énormément évolué au cours des dernières décennies, changeant ainsi la réalité médicale de cette maladie, les PVVIH font toujours face à une stigmatisation tenace et à des cas de discrimination dans différentes sphères de leur vie. En matière de santé dentaire, les résultats de l'enquête témoignent en effet de cas de discrimination dans l'accès aux soins, ainsi que de l'existence d'une méconnaissance du VIH et d'attitudes négatives par rapport aux PVVIH au sein de certaines cliniques dentaires. Les résultats ont aussi mis de l'avant, chez une proportion significative des répondants vivant avec le VIH, une crainte d'être discriminé dans l'accès aux soins dentaires, ainsi qu'un inconfort face à la problématique du dévoilement du statut sérologique aux professionnels de la santé dentaire.

Ces résultats confirment ce que la COCQ-SIDA avait constaté au cours des dernières années, au travers de témoignages de PVVIH, de l'expérience des intervenants communautaires œuvrant sur le terrain et des demandes adressées à son service d'information juridique.

Sur la base de ce constat, la COCQ-SIDA et son comité Droits & VIH invitent les acteurs clés des différents milieux concernés, tels que les ordres professionnels, les établissements d'enseignement et les organismes communautaires, à collaborer et prendre différentes mesures pour améliorer l'accès aux soins dentaires des PVVIH et de faire du Québec un modèle à ce niveau. Nous recommandons que ces mesures s'orientent autour des trois axes suivants :

1. Adoption et mise en œuvre de positions fermes et de politiques « tolérance zéro » en matière de discrimination envers les PVVIH dans l'accès aux soins dentaires.
2. Sensibilisation et formation des étudiants et professionnels en santé dentaire quant au VIH, ainsi que des soins et des obligations professionnelles s'y rapportant.
3. Renforcement des capacités des travailleurs communautaires à informer et à accompagner les PVVIH dans l'accès aux soins dentaires (santé dentaire pour les PVVIH, confidentialité, droits, etc.)

Références

Charbonneau, A. et coll. 1999. «Do people with HIV/AIDS disclose their HIV-positivity to dentists?». AIDS Care, vol. 11, no 1.

McCarthy, G. M et coll. 1999. « Factors Associated With Refusal to Treat HIV-Infected Patients: The Results of a National Survey of Dentists in Canada ». American Journal of Public Health, vol. 89, no 4.

Sears, B. et coll. 2011. « HIV Discrimination in Dental Care: Results of a Discrimination Testing Study in Los Angeles Country » the Williams Institute, December 2011.

Schuster, M. A et coll. 2005. «Perceived Discrimination in Clinical Care in a Nationally Representative Sample of HIV-Infected Adults Receiving Health Care». Journal of General Internal Medicine, vol. 20, no 9.

Seacat, J et coll. 2009. « Dental Students Treating Patients Living with HIV/AIDS: The Influence of Attitudes and HIV Knowledge ». Journal of Dental Education, vol. 73, no 4.

Annexe 1

Organismes collaborateurs

Organismes membres du Comité Droits & VIH de la COCQ-SIDA

A.C.C.M. (Montréal)
B.L.I.T.S. (Centre du Québec)
BRAS – Outaouais
Centre d'Action Sida Montréal (Femmes)
Centre Sida Amitié (Laurentides)
G.A.P.-V.I.E.S (Montréal)
I.R.I.S.-Estrie
Maison Sainte-Famille (Lanaudière)
Sidaction-Trois-Rivières (Mauricie – Bois-Francs)
Sida-Vie Laval

Autres organismes membres de la COCQ-SIDA ayant contribué à la tenue de l'enquête téléphonique auprès des cliniques dentaires

Action Sida Côte-Nord
Centre des R.O.S.É.S (Abitibi-Témiscamingue)
GEIPSI (Montréal)
L'ARCHE de l'Estrie
M.A.I.N.S.-Bas-St-Laurent
M.I.E.L.S.- Québec

Annexe 2

Sondage sur l'accès aux soins dentaires pour les PVVIH

Ce sondage s'adresse uniquement aux personnes vivant avec le VIH et est anonyme. Il peut être rempli seul ou avec l'aide d'un intervenant.

Le sondage a été conçu par le comité Droits de la personne et VIH/sida de la COCQ-SIDA afin d'identifier les différents obstacles à l'accès aux soins dentaires pour les PVVIH. À la lumière des résultats, le comité décidera des démarches à prendre afin d'accroître l'accès aux soins dentaires pour les personnes vivant avec le VIH (ex. : sensibilisation des dentistes, démarche auprès de l'Ordre des dentistes, information et accompagnement pour les personnes vivant avec le VIH, etc.).

1. Dans quelle ville habitez-vous? _____

2. Quel âge avez-vous? _____

3. Genre : Homme : Femme : Trans/queer :

4. À quelle fréquence allez-vous chez le dentiste?
 - Au moins une fois par année. (Passez directement à la question 6)
 - De façon irrégulière.
 - Pour des urgences seulement.
 - Je n'y vais pas.

5. Pourquoi n'allez-vous pas régulièrement chez le dentiste? Cochez toutes les réponses qui s'appliquent :
 - Je n'ai pas d'assurance dentaire et je ne peux pas payer pour les services de ma poche.
 - J'ai une assurance dentaire mais la partie des frais que je dois payer moi-même est trop élevée.
 - J'ai une assurance dentaire mais je dois payer et me faire rembourser, ce qui me cause un problème.
 - Je n'ai pas besoin d'aller chez le dentiste (pas de problème ou de symptôme).
 - Je n'aime pas aller chez le dentiste (peur, douleur, etc.)
 - Je crains d'être mal reçu ou traité différemment parce que j'ai le VIH/sida.
 - J'ai déjà été mal reçu ou traité différemment parce que j'ai le VIH/sida.
 - Autre. Précisez : _____

6. Quels sont vos besoins en soins dentaires? Cochez toutes les réponses qui s'appliquent :

- Examen et nettoyage
- Autres soins dentaires de base (plombages, extractions, etc.)
- Complications reliées au VIH (champignons, etc.)
- Autres.
- Aucun.

7. Choisissez tous les énoncés qui décrivent le mieux vos visites chez le dentiste :

- Mes visites chez le dentiste se déroulent généralement bien.
- Je n'aime pas aller chez le dentiste parce que je dois dire que j'ai le VIH/sida.
- Je suis mal à l'aise de remplir un formulaire qui demande si j'ai le VIH/sida.
- Je crains que le dentiste refuse de me traiter parce que j'ai le VIH/sida.
- Je crains d'être traité différemment parce que j'ai le VIH/sida.
- Je crains que les employés du dentiste sachent que j'ai le VIH/sida.
- Je crains que des personnes à l'extérieur du cabinet de dentistes apprennent que j'ai le VIH/sida.
- Je suis mal à l'aise qu'il soit écrit à mon dossier que j'ai le VIH/sida.
- Autre. Précisez : _____

8. Avez-vous déjà eu de la difficulté à trouver un dentiste?

- Non. (Passez à la question 10)
- Oui.

9. Pourquoi avez-vous eu de la difficulté à trouver un dentiste? Cochez toutes les réponses qui s'appliquent :

- Je n'ai pas d'assurance dentaire.
- Je suis sur l'aide sociale.
- Les dentistes refusaient de traiter des personnes vivant avec le VIH.
- Les dentistes ne prenaient pas de nouveaux patients.
- Autre. Spécifiez : _____

10. Dites-vous à votre dentiste que vous avez le VIH/sida?

- Non. (Passez directement à la question 15)
- Oui, je le dis toujours au moment de prendre un rendez-vous.
- Oui, je le dis toujours lors de la première visite.

- Je le dis juste si on me pose la question (formulaire écrit, question orale).
- Je le dis après quelques visites, lorsque je suis à l'aise avec le dentiste.
- Autre. Spécifiez : _____

11. Qu'est-il arrivé lorsque vous avez dit au dentiste ou à l'hygiéniste dentaire que vous avez le VIH/sida?
Cochez toutes les réponses qui s'appliquent :

- La visite s'est déroulée normalement.
- Vous avez reçu des soins spécialement adaptés à votre état de santé.
- Le dentiste a refusé de vous traiter parce que vous avez le VIH/sida.
- Vous avez reçu des soins mais le dentiste était mal à l'aise.
- Vous avez reçu des soins mais l'hygiéniste dentaire était mal à l'aise.
- Vous avez reçu des soins mais l'attitude du dentiste est devenue négative (ex : irrespectueux, impoli, bête, etc.)
- Vous avez reçu des soins mais l'attitude de l'hygiéniste dentaire est devenue négative (ex : irrespectueux, impoli, bête, etc.)
- Autre. Spécifiez : _____

12. Est-ce qu'une note ou marque spéciale a déjà été inscrite à votre dossier parce que vous avez le VIH/sida? (ex. : point rouge, « VIH » en grosses lettres, etc.)

- Oui. Précisez : _____
- Non.
- Je ne sais pas.

13. A-t-on déjà exigé que vous preniez le dernier rendez-vous de la journée parce que vous avez le VIH/sida?

- Oui.
- Non.

14. Vous a-t-on déjà fait payer des frais supplémentaires parce que vous avez le VIH/sida?

- Non.
- Oui, pour la stérilisation de l'équipement.
- Oui, pour une autre raison. Précisez : _____

15. De façon générale, comment décririez-vous votre visite chez le dentiste en tant que personne vivant avec le VIH?

16. Désirez-vous nous faire part d'informations additionnelles?

17. Désirez-vous recommander un dentiste? _____

Merci d'avoir pris le temps de remplir ce sondage

Survey on access to dental care for people living with HIV/AIDS

This survey is only for people living with HIV/AIDS. It is confidential and anonymous. It can be filled out alone or with the help of an AIDS worker.

This survey was designed by the Human Rights and HIV/AIDS Committee of COCQ-SIDA to identify the various obstacles to accessing dental care on the part of people living with HIV/AIDS. After the results are analyzed, the Committee will decide on the steps to take to increase access to dental care for people living with HIV/AIDS (e.g. sensitizing dentists, meeting with the *Ordre des dentistes*, information and accompaniment, etc.).

1. In what city, town or municipality do you live? _____

2. What is your age? _____

3. Gender: Male: Female: Trans/queer:

4. How often do you visit the dentist?

- At least once a year. (Go directly to question 6)
- Irregularly.
- For emergencies only.
- Never.

5. Why don't you regularly see a dentist? Mark all answers that apply:

- I do not have dental insurance and I cannot pay for dental care out of my own pocket.
- I have dental insurance but the portion of the costs I must pay by myself is too expensive.
- I have dental insurance but I must pay first and I am reimbursed later, which is a problem for me.
- I don't need to see a dentist (no problems or symptoms).
- I don't like seeing a dentist (fear, pain, etc.).
- I am afraid that I will not be well received or treated differently than others because I have HIV/AIDS.
- I have already been poorly received or treated differently because I have HIV/AIDS.
- Other. Please specify: _____

6. What kind(s) of dental work do you need? Mark all that apply:

- Examination and cleaning
- Other basic dental care (fillings, extractions, etc.)
- Complications related to HIV/AIDS (fungal infections, etc.)
- Other
- None.

7. Among the following statements, choose the one(s) that best describe your visits to a dentist. Mark all that apply:

- In general, my visits to a dentist go smoothly.
- I don't like going to see a dentist because I have to tell him/her that I have HIV/AIDS.
- I feel uncomfortable filling out a form that asks whether I have HIV/AIDS.
- I'm worried that the dentist will refuse to treat me because I have HIV/AIDS.
- I am worried that I will be treated differently than others because I have HIV/AIDS.
- I am worried that the dentist's employees know that I have HIV/AIDS.
- I am worried that people outside the dentist's office will learn that I have HIV/AIDS.
- I feel uncomfortable that it indicates in my file that I have HIV/AIDS.
- Other. Please specify: _____

8. Have you ever had difficulty making an appointment with or finding a dentist that will treat you?

- No. (Go to question10)
- Yes.

9. Why have you had difficulty making an appointment with or finding a dentist that will treat you?

- I don't have dental insurance.
- I am on social assistance (welfare).
- The dentists refused to treat people living with HIV/AIDS.
- The dentists were not taking any new patients.
- Other. Please specify: _____

10. Do you tell a dentist that you have HIV/AIDS?

- No. (Go directly to question 15)
- Yes, I always say it when I arrange an appointment.
- Yes, I always say it on my first visit.
- I only indicate it if they ask me (on a form or if they ask me a direct question).
- I say it after a few visits, when I feel comfortable with the dentist.
- Other. Please specify: _____

11. What has happened when you have told the dentist or dental hygienist that you have HIV/AIDS? Mark all that apply:

- The visit went on as usual.
- I received dental care specially adapted to my health status.
- The dentist refused to treat me because I have HIV/AIDS.

- I received dental care but the dentist was uncomfortable.
- I received dental care but the dental hygienist was uncomfortable.
- I received dental care but the dentist had a negative attitude (e.g. disrespectful, impolite, mean, etc.).
- I received dental care but the dental hygienist had a negative attitude (e.g. disrespectful, impolite, mean, etc.).
- Other. Please specify: _____

12. Was a note or special mark put in or on your file because you have HIV/AIDS (e.g. red dot, "HIV" in block letters, etc.)?

- Yes. Please specify: _____
- No.
- Don't know.

13. Have they ever asked you to take the last appointment of the day because you have HIV/AIDS?

- Yes.
- No.

14. Have they ever asked you to pay additional fees because you have HIV/AIDS?

- No.
- Yes, to sterilize the equipment.
- Yes, for another reason. Please specify:

15. In general, how would you describe your experience with dentists as a person living with HIV/AIDS?

16. Is there any other information you would like to tell us? If yes, please use the lines below, or attach a sheet if you need more space.

17. If you would like to recommend a dentist, please write his/her name here.

Thank you for taking the time to fill out this questionnaire!

ANNEXE 3
GRILLE DE COLLECTE DE DONNÉES POUR LES APPELS AUPRÈS DES CLINIQUES DENTAIRES

Nom du cabinet de dentistes : _____	Date : _____
Numéro de téléphone (avec code régional): _____	Ville : _____

Question 1 : Je viens d'aménager dans le quartier (ou la région) et je cherche un dentiste. Est-ce que vous prenez de nouveaux patients?

Note : Le fait de dire que vous venez d'aménager permet de justifier pourquoi vous ne connaissez pas le quartier (ou la région) si l'on commence à vous poser des questions trop précises.

Note: Si l'on vous demande si vous avez des assurances, répondez que vous avez des assurances collectives à travers votre emploi.

Non. Raccrochez.

Oui. Passez à la question 2 et remplissez la fiche.

Question 2 : Je suis atteint(e) du VIH. Est-ce que cela change quelque chose?

Note : Dire « je suis séropositif (tive) » ne sera peut-être pas compris par certaines réceptionnistes. Dire plutôt « J'ai le VIH ».

Note : Ne pas utiliser les termes « problème » ou « dérange ».

Oui. Passez au Bloc A

Non. Passez au Bloc B

Bloc A

▪ **En quoi cela change quelque chose? (cochez tous ceux qui s'appliquent)**

- Rendez-vous en fin de journée
- Rendez-vous plus long
- Frais supplémentaires de stérilisation
- Autre frais supplémentaires
- Refus de traitement :
- Aucune raison donnée pour le refus de traitement
- Le dentiste n'a pas l'équipement approprié (stérilisation)
- Le dentiste n'a pas l'équipement approprié (autre que stérilisation)
- Le dentiste n'a pas les connaissances pour traiter un patient PVVIH
- Le dentiste réfère à un autre dentiste/hôpital plus « habitué » avec les patients PVVIH
- Autre : _____

▪ **Explications additionnelles :**

Bloc B

▪ **Je n'ai pas vu le dentiste depuis 1 an, quand serait-il possible d'avoir un rendez-vous pour un examen/nettoyage?**

▪ **Combien ça va me coûter?** _____

▪ **Si le coût est plus de 180\$, demandez pourquoi c'est aussi élevé. Précisez :**

▪ **Je regarde mon agenda et vous rappelle.**

Note : Si on vous demande si vous êtes disponible pour un rendez-vous de jour pendant la semaine, dites oui.

Note : La question du coût est posée pour donner l'impression que vous êtes en train de « magasiner » un dentiste.

Commentaires additionnels (commentaires verbaux, sous-entendu, ton de voix, etc.) : _____

Le présent sondage a été conçu par le comité Droits de la personne et VIH/sida de la COCQ-SIDA. Avec la collaboration d'organismes membres de la COCQ-SIDA, des dentistes seront sondés à travers la province du Québec lors de l'été 2010.

BUT DU SONDAGE

Le comité Droits de la personne et VIH/sida de la COCQ-SIDA cherche à identifier les différents obstacles à l'accès aux soins dentaires pour les PVVIH. Le comité a aussi produit un questionnaire à l'intention des PVVIH. À l'automne 2010, le comité analysera les résultats obtenus et décidera des démarches à prendre afin d'accroître l'accès aux soins dentaires pour les PVVIH (ex.: sensibilisation des dentistes, démarche auprès de l'ordre des dentistes, information et accompagnement pour les PVVIH, etc.).

INFORMATIONS UTILES

- Il n'est pas justifié qu'un rendez-vous dure plus longtemps du simple fait qu'une personne vit avec le VIH. Il est cependant possible qu'une PVVIH ait besoin d'un suivi plus fréquent.
- Il n'est en aucun cas justifié de procéder à la stérilisation additionnelle d'équipement parce qu'une personne vit avec le VIH.
- L'examen ne devrait pas coûter plus cher pour une PVVIH du simple fait qu'elle vit avec le VIH.
- Un dentiste peut décider du prix que coûtera ses services (il n'existe pas de prix imposé). Les prix varient donc beaucoup d'un dentiste à l'autre. Généralement, le coût d'un examen/nettoyage varie entre 90 et 160\$.

INSTRUCTIONS

- Faites le *67 avant de signaler, afin que votre numéro de téléphone n'apparaisse pas sur les afficheurs.
- Une fiche doit être remplie pour chaque dentiste auquel vous téléphonez (sauf ceux qui ne prennent pas de nouveaux patients).
- Lorsque vous appelez chez un dentiste, suivez rigoureusement la fiche. Notre but est de recueillir de l'information et non pas de sensibiliser ou d'éduquer l'interlocuteur.
- Au besoin, vous pouvez cocher des éléments dans le Bloc A même si vous avez commencé à remplir le Bloc B. Dans ce cas, vous aurez des informations dans les deux blocs. Cela peut par exemple arriver si un dentiste vous répond que le fait que vous vivez avec le VIH ne change rien (et donc que vous passez au Bloc B) mais que vous réalisez ensuite lors de la conversation qu'il va vous donner un rendez-vous en fin de journée ou vous demander de payer plus (éléments à cocher dans le Bloc A).
- Une fois que vous avez fini d'appeler les dentistes, remplissez 1 fiche bilan.